

Denis CROUAN
Dr en théologie catholique

L'ART DE CELEBRER

GUIDE LITURGIQUE A L'USAGE DES PAROISSES

**Préface de S.Em. le Cardinal Antonio Cañizares Llovera,
Préfet de la Congrégation pour le Culte divin
et la discipline des Sacrement**

Denis Crouan, docteur en théologie catholique, professeur de Lettres et d'Histoire, organiste et maître de chœur, spécialiste en chant grégorien, a publié de nombreux ouvrages sur la liturgie qui font aujourd'hui autorité :

- *Symboles et mystère de la Messe*, éd. Téqui, 1981.
- *Tradition et liturgie*, éd. Téqui, 1985.
- *Réflexions sur la liturgie*, éd. Téqui, 1987.
- *Célébrer l'Eucharistie en Eglise*, éd. Téqui, 1986.
- *Le chant grégorien ; son esprit, sa pratique*, éd. Résiac, 1987.
- *Histoire du Missel romain*, éd. Téqui, 1988.
- *Les Offices de la Semaine sainte*, éd. Téqui, 1988.
- *Les Offices du temps de Noël*, éd. Téqui, 1989.
- *Le chant grégorien*, éd. de Guibert, 1996.
- *La liturgie confisquée*, éd. Téqui, 1997. (*The liturgy betrayed*, Ignatius Press)
- *La liturgie après Vatican II : effondrement ou redressement ?*, éd. Téqui, 1999. (*The liturgy after Vatican II : collapsing or resurgent ?*, Ignatius Press)
- *Histoire et avenir de la liturgie romaine*, éd. Téqui, 2001. (*The history and the future of the Roman liturgy*, Ignatius Press)
- *Accueillir et célébrer l'Eucharistie dans l'esprit de Vatican II*, éd. Téqui, 2005.
- *La Messe en latin et en grégorien*, éd. Téqui, 2006.

PREFACE
de S. Em le Cardinal Antonio Cañizares Llovera

Cher Monsieur le Professeur Crouan,

J'ai reçu avec joie, et j'ai lu avec plaisir votre *Guide liturgique à l'usage des Paroisses*. Tout de suite m'est revenu à la mémoire l'enseignement du Pape Pie XII, qui affirmait qu'une paroisse est générée à partir de l'autel et d'un confessionnal.

Un guide de ce type n'est pas seulement un moyen pratique, qui permet de bien préparer les célébrations, mais il est aussi un instrument de base destiné à l'action pastorale dans nos paroisses.

La Liturgie doit être pour tous une école de prière, et tout spécialement pour les servants d'autel. Cet ouvrage cherche à garantir et à favoriser le niveau de qualité qui convient aux célébrations, de telle sorte que Dieu en soit vraiment le centre, et aussi que le climat de silence et le sens du sacré constituent la base de la participation réellement plénière et fructueuse de tous.

Votre livre présente la liturgie romaine selon la « forme ordinaire », tout en prenant soin de ne pas ignorer la tradition liturgique précédente, dans la mesure où cette dernière peut s'inscrire dans les lignes fondamentales du renouveau liturgique, qui s'inspire de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* du Concile Vatican II. Il contribue ainsi à créer un espace de convivialité et de communion entre les deux formes du même rite romain.

Soyez remercié pour ce service rendu à la Liturgie, et bon courage pour la suite de votre travail en faveur de l'Eglise.

Bien amicalement in Christo.

Antonio Card. Cañizares Llovera,
Préfet de la Congrégation pour le Culte divin
et la discipline des Sacrements.

INTRODUCTION

Saint Anselme, moine et Abbé du Bec Hellouin avant de devenir Archevêque de Cantorbery (+1109), donnait le conseil suivant : « Fuis pour un temps tes occupations, mets-toi un instant à l'abri de tes pensées, rejette pour un moment tes pesants soucis, laisse de côté tes travaux absorbants, occupe-toi un peu de Dieu et repose-toi en Lui. »

Ce petit « guide », qui prend en compte l'expérience de messes paroissiales fructueuses, a été réalisé à la demande de prêtres et de fidèles laïcs souhaitant mettre ou remettre dans leurs paroisses la liturgie célébrée selon les normes héritées du concile Vatican II et les enseignements du Pape Benoît XVI, afin que chaque messe puisse être ce moment privilégié durant lequel on ne s'occupe que de Dieu et on se repose en Lui.

Les indications données dans les lignes qui suivent et qui se veulent avant tout pragmatiques, sont toutes conformes à la « Présentation générale du Missel romain »¹ et aux derniers enseignements magistériels reçus.

Ayant déjà été appliquées dans quelques paroisses, elles ont permis - selon les témoignages reçus des curés - le retour progressif à une vraie « vie liturgique » permettant à toutes les générations de fidèles de se sentir unies dans une seule et même célébration visant la gloire de Dieu et le salut du monde.

¹ La « PGMR » peut être consultée sur le site internet du Vatican : curie romaine / congrégation / Culte divin et discipline des Sacrements.

1. LE SENS DE LA LITURGIE ET LA FONCTION DES RITES.

La liturgie - qui plonge ses racines dans la célébration de l'Eucharistie - est le sommet et la source de la vie de l'Eglise² ; célébrée dans nos églises, nos chapelles, nos cathédrales, elle doit apparaître aux yeux des fidèles comme un reflet de la Liturgie céleste célébrée de toute éternité pour glorifier le Seigneur. D'où la nécessité de toujours veiller à soigner chacune des célébrations liturgiques.

Les rites (gestes, paroles, chants, actions...) qui structurent la liturgie ne sont pas le résultat de choix arbitraires ou de goût subjectifs : leur agencement est le fruit d'une tradition établie sur la prière en même temps que sur une réflexion théologique authentifiée par l'Eglise ; ils constituent donc le moyen le plus sûr, le plus simple et le plus efficace de manifester et de communiquer aux fidèles la foi reçue des Apôtres.

Bien qu'exprimant le « mystère de la foi » que notre raison ne parviendra jamais à appréhender dans sa totalité, la liturgie nourrit et fait grandir les convictions chrétiennes de chaque baptisé en lui permettant de rencontrer le Seigneur ressuscité. Voilà pourquoi on peut dire que si la foi s'exprime dans les rites liturgiques, ces mêmes rites renforcent et fortifient aussi la foi.³

Pour toutes ces raisons, l'Eglise a établi qu'elle seule était maîtresse de la liturgie et que, par conséquent, il n'est permis à personne - même pas à un prêtre - d'ajouter, de supprimer ou de modifier quoi que ce soit dans la liturgie.⁴

La subordination du célébrant, au « *Mysterium* » qui lui a été confié par l'Eglise doit trouver son expression dans l'observation des exigences liturgiques : négliger les prescriptions liturgiques peut être interprété comme un manque de respect envers l'Eucharistie, éventuellement dicté par l'individualisme ou par un défaut de sens critique au sujet des opinions courantes, ou par un certain manque d'esprit de foi.⁵

Le Seigneur doit être glorifié et loué de façon juste et digne tandis que les fidèles ont le droit et le devoir de participer à une liturgie qui soit celle établie par l'Eglise et non celle proposée par un célébrant ou un groupe particulier de personnes.⁶

² Vatican II, Constitution sur la Liturgie.

³ Benoît XVI, Exhortation « *Sacramentum Caritatis* ».

⁴ Vatican II, Constitution sur la Liturgie ; Missel romain, présentation générale.

⁵ Bx Jean-Paul II, Lettre « *Dominicae Cena* ».

⁶ Cardinal Ratzinger, « La célébration de la foi », éd. Téqui ; Congrégation pour le Culte divin, Instruction « *Redemptionis Sacramentum* ».

2. L'AMENAGEMENT DU SANCTUAIRE.

Pour toutes ces raisons qui viennent d'être brièvement rappelées, la liturgie doit être célébrée par un prêtre agissant toujours sous l'autorité de l'évêque dont l'union avec le Souverain Pontife ne saurait être ou devenir discutable.⁷

Sauf cas de force majeure, elle doit se dérouler dans un lieu sacré et sur un autel consacré ou béni⁸ disposé dans un « sanctuaire » (le chœur de l'église) permettant le déploiement harmonieux des rites et dans lequel ne pénètrent que les ministres de l'autel (célébrant, acolytes) et non d'autres fidèles.

Dans le sanctuaire doivent clairement apparaître les trois « pôles » fixes de la liturgie : l'autel, table du sacrifice, l'ambon, lieu de la liturgie de la Parole, le siège du célébrant, lieu d'où s'exerce la fonction présidentielle du prêtre.

Autel, ambon et siège doivent occuper l'espace du sanctuaire de façon harmonieuse, équilibrée, et doivent être réalisés en respectant des formes sobres dont les lignes s'accordent avec l'ensemble de l'édifice. On prendra donc soin d'exclure les « autels-caisses », les « autels tables », les « autels guéridons », les autels ronds, multicolores...etc. incapables de symboliser le Christ aux yeux des fidèles.

Quant au siège du prêtre, dans le cas d'un sanctuaire ordinairement dévolu aux célébrations « face au peuple », le mieux est qu'il soit placé sur le côté opposé à l'ambon, un peu en arrière de l'autel et légèrement de biais pour ne pas être directement face aux fidèles, et entre deux sièges simples pour les acolytes.

⁷ Code de Droit canonique.

⁸ Code de Droit canonique.

3. LA LANGUE LITURGIQUE, LES CHANTS, L'ORIENTATION.

La liturgie peut être célébrée en latin car, selon l'enseignement de Vatican II, l'usage de cette langue est de « droit commun ».⁹ Les fidèles doivent donc pouvoir dire ou chanter ensemble, en langue latine, les parties de l'Ordinaire de la Messe qui leur reviennent.¹⁰

L'usage de la langue latine est principalement motivé par le fait que :

1. Le latin est une langue vénérable, intemporelle et universelle. Le latin est en effet vénérable en tant que langue qui permet aux chrétiens de louer Dieu au cours des premiers siècles ; il est donc très important de voir que le Saint-Sacrifice peut être aujourd'hui offert dans la même langue qu'aux époques lointaines où il était offert dans l'obscurité des catacombes et, ensuite, durant les deux mille ans de l'histoire de l'Eglise par tant de saints (de S. Rémi et S. Martin à S. Charles Borromée, S. François de Sales, S. Vincent de Paul et au saint curé d'Ars...), et sous toutes les latitudes. Le latin est donc bien une langue intemporelle et universelle.

2. L'usage d'une langue non vernaculaire indique à l'intelligence que quelque chose qui dépasse sa compréhension se passe sur l'autel, que c'est bien le « Mystère » de la foi (*Mysterium fidei*) qui est célébré.¹¹

3. L'usage du latin est un moyen pour maintenir l'unité de l'Eglise, et cette dernière passe par l'unité de sa liturgie. En effet, l'usage d'une langue unique dans toutes les églises catholiques de rite latin de la planète est un lien qui les relie à Rome, et qui fait l'unité des nations séparées par la diversité des langues, surtout à notre époque.¹² Le latin, langue « morte » et donc « neutre », tout en étant porteur d'une civilisation brillante et de caractère universel, en tant que langue de l'Eglise, unit tous les peuples et les fait membres de la famille de Dieu. L'usage du latin, la langue de l'ancienne Rome, nous rappelle constamment notre dépendance à l'égard de la Sainte Eglise romaine : il nous rappelle que c'est de là, de l'Eglise-Mère, que partirent les premiers missionnaires qui apportèrent aux différents pays la foi reçue des Apôtres.

Il a été rappelé par l'Eglise elle-même que « la liturgie, même célébrée en langue latine, est incontestablement valide et pleinement fructueuse ».¹³

Bien entendu, on peut aussi célébrer la sainte Messe dans l'une des nombreuses langues vernaculaires qui sont reconnues par le Saint-Siège comme des langues liturgiques¹⁴. Mais dans ce cas, il faut toujours utiliser uniquement les textes approuvés par l'Eglise.¹⁵

Si la liturgie est chantée - ce qui est sa forme accomplie - quelle que soit la langue utilisée, on doit donner la priorité au chant grégorien. Trésor inestimable de l'Eglise, le chant grégorien contient, dans la vaste étendue de son répertoire et sous la forme la plus achevée, toutes les nuances expressives de la prière chrétienne. C'est pour cela que le Magistère de l'Eglise ne cesse de lui réserver de droit la première place dans les célébrations liturgiques¹⁶. Le chant grégorien n'est pas une musique ajoutée à la célébration pour des raisons esthétiques ou sentimentales : il

⁹ Cf. *Sacrosanctum Concilium*, n. 36.

¹⁰ *Id.* n. 54.

¹¹ Cf. le phénomène équivalent dans les liturgies dites « orientales » : grec ancien, vieux slavon... etc.

¹² La multiplicité des idiomes, qui accentue l'éparpillement, est aujourd'hui encouragée par le règne sans partage des médias et la domination de l'anglais lié à la puissance économique-financière du monde anglo-saxon.

¹³ Missel romain, Présentation générale.

¹⁴ Ainsi, pour notre pays, le français et le breton sont des langues liturgiques, mais pas l'alsacien.

¹⁵ Code de Droit canonique ; Benoît XVI, Exhortation « *Sacramentum Caritatis* ».

¹⁶ Cf. *Sacrosanctum Concilium*, n.116 : « chant propre de la liturgie romaine... qui... doit occuper la première place » ; Paul VI, livret « *Iubilare Deo* » de 1974 contenant les mélodies que les fidèles doivent pouvoir chanter ensemble.

est le chant jailli de la liturgie elle-même pour en exprimer et en communiquer parfaitement le sens sur un mode supra-verbal.

La liturgie peut être célébrée soit le célébrant étant tourné vers l'assemblée des fidèles, soit le célébrant faisant face à l'orient réel ou symbolique et, par conséquent, tournant le dos à l'assemblée. Les deux façons de faire, pleinement légitimes, sont des expressions complémentaires d'entrer dans la liturgie pour en puiser les grâces. Toutefois, la liturgie face à l'orient doit être privilégiée à chaque fois qu'elle s'avère possible¹⁷ car elle met en valeur le prêtre, agissant « *in persona Christi* », dont le visage, en quelque sorte, s'efface, ne laissant paraître que Celui en la personne duquel il agit : le Christ, unique Grand Prêtre conduisant son peuple vers l'éternité en tant que Pasteur.

Si la Messe est célébrée face aux fidèles, il convient de placer une Croix au centre de l'autel. Car le prêtre célèbre le Saint-Sacrifice de la Messe face au Christ, et non pas d'abord face à l'assemblée : les regards du prêtre comme ceux des fidèles convergent ainsi tous vers le Seigneur durant la Messe¹⁸. Cette Croix doit normalement porter l'effigie du Crucifié, et elle est tournée vers le prêtre qui célèbre.

Dans le cas de la liturgie célébrée face à l'orient, le célébrant monte à l'autel au début de l'offertoire et le quitte après la communion pour regagner son siège d'où il dit ou chante les oraisons finales et donne la bénédiction.

Quelle que soit la direction de la célébration, les cierges ne sont pas posés comme des bibelots sur un coin de l'autel. Ils sont là pour rappeler durant toute la messe que le Christ est la « Lumière des Nations » et doivent être au moins au nombre de deux, placés de chaque côté de la Croix, et à chaque extrémité de l'autel. On double ou on triple le nombre de cierges en signe de joie aux grandes fêtes et, lorsque l'évêque est présent, on en met un septième pour exprimer la plénitude du sacerdoce.¹⁹

On ne doit pas poser de fleurs directement sur l'autel, mais autour ou près de l'autel.²⁰ A plus forte raison on n'encombrera pas l'autel de panneaux, de banderoles, de dessins... même si les mamans-catéchistes ont mis tout leur cœur à faire réaliser de tels « travaux » par les enfants de la paroisse. Pendant la Messe, en effet, l'attention des fidèles ne doit pas être distraite par les réalisations de tel ou tel groupe de fidèles.

Pour célébrer la Messe, on doit utiliser le Missel romain, à l'exclusion de tout autre livre, livret (notamment les missels mensuels jetables, fiches et aussi les « tablettes » informatiques) ; c'est- le livre approuvé par l'Eglise et édité pour cet usage. Il sera posé sur un petit pupitre, voire sur un coussin.

Il en est de même pour le lectionnaire (où sont lus les extraits de la Parole de Dieu), qui doit être déposé sur l'ambon.

Aux Messes dominicales ou solennelles, quand c'est possible, il est d'usage de porter l'Evangélaire en procession et de le poser sur l'autel jusqu'à la proclamation de l'Evangile, où il est alors porté - toujours en procession - jusqu'à l'ambon.

¹⁷ Par exemple, en présence d'un autel majeur, en particulier s'il est vénérable et beau.

¹⁸ Cf. Benoît XVI, « *L'esprit de la liturgie* ».

¹⁹ Cf. Apocalypse de S. Jean 1, 12-13 : la vision des sept candélabres.

²⁰ Cf. Cérémonial des évêques : fleurs pour l'exposition du Saint-Sacrement (n. 1104) ; fleurissement modéré durant l'Avent (n. 252) ; pas de fleurissement en Carême, ni aux obsèques près de l'autel (n. 824).

4. LES GESTES ET LES ATTITUDES.

Pour organiser une liturgie paroissiale, il convient tout d'abord de prendre en considération ce qu'il « faut » faire. Puis on envisage ce que l'on « peut » faire en fonction des moyens dont on dispose. Enfin, on s'efforce de toujours agir du mieux que l'on peut en se conformant au principe de l' « adaptation » légitime.

L'église étant un lieu sacré, les fidèles - et les touristes - doivent y entrer vêtus correctement, même durant les périodes de forte chaleur. Ainsi, sont prohibés les bermudas et les shorts²¹, les robes trop courtes et les décolletés trop accentués, et donc, plus généralement, autant pour les hommes que pour les femmes, les tenues excentriques et contraires à la pudeur ou à la plus élémentaire bienséance.

Le Jour du Seigneur, il est vivement recommandé de retrouver le goût de « s'endimancher », c'est-à-dire de porter de beaux vêtements²² qu'on ne met que le dimanche et les jours de fête en l'honneur du Christ ressuscité et du culte divin qui lui est dû.

Les gestes et les attitudes, tant ceux du prêtre, du diacre et des ministres (acolytes, servants) que ceux du peuple, doivent viser à ce que toute célébration manifeste une belle et noble simplicité et que soit perçue la vraie signification des diverses parties de son déroulement. Il faudra donc être attentif aux normes liturgiques et toujours laisser de côté ses goûts personnels.²³

Les attitudes communes à observer sont un signe de l'unité des membres de la communauté chrétienne en même temps qu'elles expriment et développent l'esprit et la sensibilité des participants.

Les fidèles se tiendront debout :

- depuis le début du chant d'entrée (ou quand le prêtre se rend à l'autel), jusqu'à la prière d'ouverture inclusivement ;
- pendant le chant de l'*Alleluia* avant l'Evangile ;
- pendant la proclamation de l'Evangile ;
- pendant la profession de foi (*Credo*) et la prière universelle ;
- depuis l'invitation « *Orate fratres* » (Prions au moment d'offrir le sacrifice de toute l'Eglise) jusqu'au moment où le prêtre commence les prières de la Consécration ;
- pour les rites finaux après la communion.

Ils seront assis :

- pendant les lectures qui précèdent l'Evangile
- pendant le chant du psaume responsorial ou du graduel ;
- pendant l'offertoire ;
- pendant qu'on observe un temps de silence après la communion, si on juge bon de le faire.

²¹ Sauf pour les scouts, dont ils constituent un élément de l'uniforme.

²² Ce qui exclut un luxe ostentatoire.

²³ Missel romain, Présentation générale.

Ils s'agenouilleront pour la Consécration (à moins que leur état de santé, l'exiguïté des lieux ou le grand nombre des participants ne s'y opposent) et pendant l'action de grâces après avoir reçu la sainte Communion.²⁴

En de nombreux endroits, il arrive que les fidèles restent à genoux depuis la fin du « *Sanctus* » jusqu'au moment de la doxologie « par Lui, avec Lui... ». Cette coutume est légitime et mérite d'être encouragée et maintenue

Il est également bon que les fidèles puissent arriver quelques minutes avant le début de la célébration de la Messe.

En entrant dans l'église sans faire de bruit, sans poursuivre une conversation commencée dehors, après s'être signés avec l'eau bénite mise dans le(s) bénitier(s), ils se rendent à leur place (banc, chaise), non sans avoir fait une genuflexion si le Saint-Sacrement est présent dans le tabernacle situé à l'autel majeur ; puis ils s'agenouillent pour une prière de préparation à la célébration de l'Eucharistie, en respectant le silence sacré qui introduit à la liturgie.

Si le Saint-Sacrement est conservé dans une chapelle latérale, il est bon que les fidèles s'y rendent pour un moment d'adoration ; puis ils gagnent leur place, toujours en silence, dans la nef de l'église.

De fait, le silence sacré fait partie de la liturgie²⁵ : les fidèles, qu'ils soient clercs ou laïcs, doivent être invités par les prêtres à retrouver ce goût du silence. Non seulement dans l'église pendant la célébration, mais aussi à la sacristie et dans les lieux avoisinants, avant et après la célébration. Il en va du respect du lieu sacré, de la qualité de l'action sacrée, et aussi du respect dû aux fidèles qui souhaitent se préparer à la célébration ou rester en prière après la célébration.

²⁴ Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 43 : « Là où il est de coutume que le peuple demeure à genoux depuis la fin du « *Sanctus* » jusqu'à la fin de la Prière eucharistique et avant la Communion quand le prêtre dit « *Ecce Agnus Dei* » (Voici l'Agneau de Dieu), il sera bon de conserver cette coutume ».

²⁵ Cf. les enseignements de Benoît XVI et aussi la « Présentation générale du Missel romain ».

5. DEROULEMENT D'UNE MESSE PAROISSIALE.

Une messe dominicale dans une paroisse « ordinaire » se déroule normalement²⁶ de la façon suivante :

A l'heure prévue, le sacristain fait sonner les cloches.

Là où n'existe pas de coutume particulière, on commence par faire sonner la cloche la plus petite, puis on ajoute les unes après les autres les cloches de plus en plus graves. Cette façon de faire habitue l'oreille des fidèles à la « musique » que font les cloches de leur paroisse et permet de varier les sonneries en fonctions des fêtes de l'année liturgique ou des célébrations (obsèques, mariages, baptêmes).

Le célébrant et les servants de messe se préparent - en silence - à la sacristie. Il est vivement conseillé au prêtre (et aux prêtres concélébrants) de se préparer à la célébration de la Messe en disant « *in pectore* » les prières traditionnelles prévues au fur et à mesure qu'ils revêtent les vêtements liturgiques.²⁷ Ainsi, ils se lavent les mains avant de revêtir l'amict en disant la première prière qui est prescrite, et ils achèvent ces prières de préparation en disant la prière d'intention.²⁸ Il est donc bon d'afficher ces prières dans la sacristie, en latin et en français.

Les vêtements liturgiques sont : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chasuble. Pour les prêtres concélébrants, qui portent nécessairement l'étole, on veille si possible à ce qu'ils puissent également revêtir une chasuble.

Les prêtres qui ne concélébrant pas doivent se tenir dans le chœur (et donc jamais parmi les fidèles), et porter sur la soutane leur propre habit de chœur ou le surplis. Si cela s'avère nécessaire, à cause du nombre important des communicants, ils mettent l'étole et participent à la distribution de la Communion en tant que ministres ordinaires.

Le diacre revêt toujours l'étole diaconale sur l'aube et, si possible - en particulier le dimanche et les jours de fête - la dalmatique. Lorsqu'on utilise l'encens, le diacre, s'il est présent, ou le thuriféraire, présente l'encensoir au prêtre avant de quitter la sacristie ; celui-ci impose l'encens.

Tous les ministres veillent à ce que leurs vêtements soient parfaitement ajustés : que ce soit pour le prêtre ou pour les acolytes, l'aube, qui va du bas du cou (un peu sous la pomme d'Adam) pour descendre jusqu'aux chevilles, doit être serrée à la taille avec un cordon et portée avec des chaussures habillées de couleur neutre (les sandales et les chaussures de sport aux marques célèbres ne sont pas de mise). Et il faut absolument proscrire du sanctuaire ces « aubes sacs » aux cols en forme de tuyaux flasques, et dont la coupe inesthétique - spécialité française - conduit à adopter des comportements relâchés et des attitudes disgracieuses montrant avec quelle désinvolture on entend servir la liturgie.

Au minimum dix minutes avant le début de la célébration, tout doit être prêt dans le sanctuaire dans lequel plus personne ne pénètre²⁹ : le Missel est posé sur le siège du servant chargé de le présenter au prêtre au moment où il doit dire ou chanter une oraison ; sur la crédence sont disposés le calice avec le purificateur et recouvert du voile de la couleur de la liturgie du jour, le corporal (si possible dans la bourse, dont l'usage est fortement recommandé, et qui est, si possible, de la même couleur liturgique que le voile), la patène et, si nécessaire, des

²⁶ C'est-à-dire ici « selon les normes ».

²⁷ Cf. Missel tridentin, édition de 1962.

²⁸ « *Ego volo celebrare Missam, et conficere Corpus et Sanguinem Domini... etc.* »

²⁹ Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 118.

ciboires ; le pain destiné à la Communion du prêtre qui préside, du diacre, des ministres et du peuple ; les burettes avec le vin et l'eau³⁰ ; le vase d'eau à bénir si l'on fait l'aspersion ; le ou les plateau(x) utilisé(s) pour la communion des fidèles³¹ ; enfin, tout ce qu'il faut pour se laver les mains, dont le manuterge.

Les cierges disposés symétriquement sur l'autel sont allumés et les micros sont réglés une fois pour toutes...

Les hosties nécessaires au bon déroulement de la communion des fidèles sont préparées. Elles doivent être de pur froment, de confection récente et sans levain ; pour la vérité du signe et le respect dû au Corps du Seigneur - spécialement au moment du rite de la fraction du pain - il est préférable qu'elles soient de couleur blanche. Il faut notamment éviter - même si c'est la mode - d'utiliser le pain de couleur bistre, qui est trop friable.

Il convient aussi que la grande hostie ne soit pas trop grande³² pour éviter d'avoir à faire des fractions trop nombreuses risquant d'éparpiller des parcelles consacrées.³³

Le vin doit provenir du fruit de la vigne, être naturel et pur, c'est-à-dire sans mélanges de substances étrangères ; c'est pourquoi, il convient d'utiliser du « vin de messe » spécialement prévu à cet effet.³⁴

Le chœur est éclairé : il est bon de ne pas utiliser des lumières trop violentes qui pourraient faire croire aux fidèles que la messe est un spectacle ; c'est de la liturgie que doit émaner la vraie « Lumière », et non d'une forêt de spots disposés dans le sanctuaire.

Un peu avant le commencement de la célébration, l'organiste joue une pièce permettant aux fidèles de se préparer à la prière de l'Église tout en suggérant le degré de solennité que devra revêtir la liturgie du jour. Se souvenant qu'il est au service de la liturgie, l'artiste évitera autant les improvisations frénétiques que l'emploi systématique des pleins-jeux.

S'il peut, il interprétera une œuvre qui soit dans le ton du chant d'entrée, ce qui aidera grandement les choristes.³⁵

Lorsque les fidèles sont rassemblés, à l'heure prévue, le prêtre, revêtu des vêtements liturgiques, quitte la sacristie pour se diriger vers l'autel. Il est d'usage que le début de la procession d'entrée soit annoncée par un tintement de la clochette placée près de la porte de la sacristie. Il ne convient pas qu'on annonce l'entrée du prêtre par des mots du genre : « Nous nous levons... » ou « Nous accueillons le célébrant en chantant... », comme s'il s'agissait du début d'un spectacle. Il suffit d'avoir prévu une feuille distribuée aux fidèles et où sont notées les références des cantiques si la chorale ne chante pas les pièces grégoriennes du jour.

Le prêtre est accompagné des servants, le thuriféraire marchant en tête et balançant l'encensoir fumant. Seuls les ministres ordonnés (évêque(s), prêtre(s) et diacre(s)), ainsi que les ministres préposés au service de l'autel susmentionnés peuvent se tenir dans le chœur, c'est-à-dire dans l'espace liturgique entourant l'autel.

L'ambon, qui est strictement réservé à la proclamation de la Parole de Dieu doit être situé à l'entrée du chœur, de côté.

La chorale doit se tenir en dehors du chœur de l'église, dans un endroit plutôt discret, qui soit évidemment le meilleur pour l'acoustique.

³⁰ Sauf si tout cela est apporté en procession par des fidèles au commencement de l'offertoire.

³¹ Ils sont prescrits. (Cf. *Redemptionis Sacramentum*, n. 93.)

³² Elle doit être de la dimension d'une patène ordinaire.

³³ La présence de nombreux concélébrants requiert plutôt l'usage de plusieurs grandes hosties.

³⁴ Il s'agit de vin blanc, éventuellement légèrement rosé.

³⁵ Le silence sacré qui précède la célébration de la Messe exclut toute répétition de la chorale dans l'église, ou d'un soliste, d'un lecteur... les annonces diverses... ainsi que l'essai bruyant des microphones.

Au sujet des servants d'autel (appelés aussi enfants de chœur), il convient de rappeler que le « service de l'autel » est d'abord confié aux garçons³⁶. Ce sont des acolytes³⁷ (qu'il ne faut pas confondre avec l'acolyte institué qui, outre les fonctions ordinaires d'acolyte, est aussi, si c'est nécessaire, le ministre extraordinaire de la sainte Communion)³⁸ dont les rôles sont variés³⁹ : porte-croix, céroféraires, thuriféraire(s), parfois porte-lectionnaire (ou porte-

³⁶ Cf. Instruction *Redemptionis Sacramentum* du 25 mars 2004, n. 47.

³⁷ Les fonctions de l'acolyte sont indiquées dans la Présentation générale du Missel romain aux nn. 187-190 et 193.

³⁸ Cf. Présentation générale du Missel romain, nn. 191-192.

³⁹ Dans certaines paroisses, on a voulu associer les filles au service de la liturgie. Dans ce cas, il faut se conformer aux orientations normatives :

1. Il importe de bien distinguer le « service de l'autel » confié ordinairement aux garçons (cf. Instruction *Redemptionis Sacramentum*, du 25 mars 2004, n. 47), du « service de l'assemblée » qui, dans certains cas, peut être attribué aussi aux filles.

2. La fonction du « service de l'assemblée » n'est pas fondée sur des critères principalement esthétiques (par exemple « la grâce proprement féminine »), mais sur le baptême, en vertu duquel les fidèles sont amenés à une participation pleine, active et consciente aux célébrations liturgiques, selon les normes en vigueur (cf. Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n. 14).

3. Le « service de l'assemblée » paraît s'inspirer librement de fonctions ou de ministères existants, et il varie d'un lieu à l'autre selon les initiatives de chacun et l'importance dont on le crédite puisque ne bénéficiant pas d'indications officielles des autorités diocésaines pour le structurer. Dans ce but, la Congrégation pour le Culte divin voudrait attirer l'attention sur les points suivants :

- La nécessité d'une formation distincte, c'est-à-dire propre à chacun des deux services, celui de l'autel et celui de l'assemblée.

- Les diverses dénominations des groupes chargés du « service de l'assemblée » doivent être appropriées à cette fonction, dénuées de toute ambiguïté par rapport au « service de l'autel », et tendre à une plus grande unité.

- La place des fidèles qui participent au « service de l'assemblée » doit être située hors du sanctuaire.

- Les signes distinctifs et aussi les vêtements des fidèles qui assument le « service de l'assemblée » doivent être sobres et ne pas provoquer l'étonnement des fidèles. Il ne leur est pas permis de revêtir les vêtements liturgiques ou d'autres semblables, et il ne convient donc pas qu'ils revêtent l'aube, ou la soutane avec ou sans le surplis.

- Les fonctions diverses des fidèles qui participent au « service de l'assemblée » ont toutes lieu hors du sanctuaire, et elles excluent les gestes liturgiques propres à ceux qui assument le « service de l'autel » (notamment les acolytes, cérémoniaires, thuriféraires, céroféraires...) ainsi que la participation aux processions d'entrée et de sortie.

4. Les filles ou les femmes peuvent être admises à ce service de l'autel, au jugement de l'évêque diocésain ; dans ce cas, il faut suivre les normes établies à ce sujet. Voici ce que disent ces normes : après avoir entendu l'avis de la Conférence des Evêques, il revient à chaque évêque de prendre une décision, s'il le juge bon, sur la base d'un jugement prudentiel sur ce qu'il convient de faire pour un développement harmonieux de la vie religieuse dans son propre diocèse. (Cela signifie que si l'évêque ne dit rien ou estime qu'il n'a rien à dire à ce sujet, les filles ou les femmes ne sont pas autorisées à servir à l'autel dans son diocèse.) Chaque évêque est appelé à prendre une décision personnelle, s'il l'estime nécessaire. L'autorisation donnée à ce sujet par quelques évêques ne peut nullement être invoquée comme imposant une obligation aux autres évêques. Les fonctions liturgiques, dont le service de l'autel, sont exercées en vertu d'une députation temporaire, selon le jugement de l'évêque, sans qu'il s'agisse d'un droit à les exercer de la part des laïcs, qu'ils soient hommes ou femmes. Lorsque l'évêque, pour des raisons particulières, autorise l'accès des femmes au service de l'autel, cela devra être clairement expliqué aux fidèles, en faisant référence au can. 230 § 2, qui trouve déjà une large application dans le fait que les femmes remplissent souvent la fonction de lecteur dans la liturgie, et peuvent être appelées à distribuer la sainte communion, comme ministres extraordinaires de l'Eucharistie, ainsi qu'à exercer d'autres fonctions, comme il est prévu au can. 230 § 3. Tout en respectant la décision que, pour des raisons déterminées selon les conditions locales, certains évêques ont adoptée, le Saint-Siège rappelle qu'il sera toujours très opportun de suivre la noble tradition du service de l'autel confié à de jeunes garçons, qui a eu pour effet depuis un temps immémorial le développement des futures vocations sacerdotales. Ainsi, l'autorisation de l'Évêque ne peut, en aucun cas, exclure du service de l'autel les hommes, ou, en

Evangélique), et aussi, en particulier dans les églises cathédrales et autres églises importantes, cérémoniale.⁴⁰

Comme on l'a dit plus haut déjà, lorsque les fidèles sont rassemblés, à l'heure prévue, le prêtre, ayant revêtu les vêtements liturgiques⁴¹, quitte la sacristie pour se diriger vers l'autel. Il est accompagné des servants, le thuriféraire marchant en tête et balançant l'encensoir fumant.

Il faut veiller à ce que tous sachent marcher sans se dandiner, sans lenteur ni précipitation, et en gardant les mains jointes. On ne regarde ni à droite ni à gauche, mais uniquement en portant le regard à deux ou trois mètres devant soi et en se concentrant sur le sens de la liturgie devant être célébrée.⁴²

Dès que le prêtre et les ministres sortent de la sacristie, les choristes entonnent le chant d'entrée qui est exécuté - selon les possibilités - alternativement par la chorale et le peuple ou, par un chanteur et le peuple, ou entièrement par le peuple ou par la chorale seule.

On peut utiliser ou bien l'antienne avec son psaume qui se trouvent soit dans le « *Graduale romanum* » soit dans le « *Graduale simplex* », ou bien un autre chant dont la mélodie et les paroles (toujours approuvées par la Conférence des évêques et ayant la « *recognitio* » de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements) s'accordent tant avec l'action sacrée qu'avec le caractère spécifique du jour ou du temps.

Lorsqu'ils sont arrivés au « sanctuaire », le prêtre et les ministres saluent l'autel par une inclination profonde. Puis le prêtre monte à l'autel qu'il vénère en l'embrassant et en posant les mains à plat sur l'autel.⁴³ Il procède ensuite à l'encensement, lequel se fait en fonction de la forme de l'autel : soit simplement devant et sur les côtés (célébration vers l'orient), soit en faisant le tour si l'autel est séparé du mur et que la célébration se fait « face à l'assemblée ».⁴⁴

Lorsque ces rites initiaux sont achevés, le célébrant se rend à son siège accompagné des acolytes qui se placent de chaque côté de lui. Il fait le signe de la croix avec toute l'assemblée et introduit l'acte pénitentiel suivant les formules indiquées dans le Missel romain et en s'interdisant toute improvisation ; il est recommandé de privilégier la récitation du « *confiteor* », suivie du « *Kyrie* ».

Insistons une fois encore ici sur le fait que la liturgie ne prévoit aucun « mot d'accueil » : après la salutation au peuple, le prêtre, ou le diacre, ou un ministre laïc, peut simplement, par quelques mots très brefs, introduire les fidèles à la messe du jour.⁴⁵

particulier les jeunes garçons. L'obligation de continuer à favoriser l'existence de ces groupes d'enfants de chœur demeurera donc toujours. L'autorisation éventuelle de l'évêque ne peut pas obliger les prêtres à faire appel aux femmes ou aux filles pour le service de l'autel. (Cela signifie qu'une éventuelle autorisation de l'évêque d'un diocèse déterminé doit toujours laisser à tous les prêtres qui célèbrent la Messe dans ce diocèse la liberté de ne pas faire appel à des femmes ou des filles pour le service de l'autel).

⁴⁰ *Id.*, nn. 98-107.

⁴¹ Amict, aube serrée à l'aide d'un cordon, étole, chasuble.

⁴² Si un diacre est présent, il marche à côté du prêtre ou, s'il porte l'Evangélique, il marche devant le prêtre.

⁴³ Si un diacre est présent, il monte à l'autel en omettant l'inclination s'il porte l'Evangélique, puis, il pose l'Evangélique sur l'autel et vénère celui-ci d'un baiser en même temps que le prêtre. S'il ne porte pas l'Evangélique, il fait avec le prêtre une inclination profonde et, avec lui, il vénère l'autel par un baiser sans poser les mains sur l'autel. (« Le fait que le prêtre mette habituellement les mains sur l'autel en le baisant - et non le diacre - manifeste son pouvoir d'agir sacramentellement sur lui par son sacerdoce. » Cf. Dom Robert Le Gall, *Dictionnaire de Liturgie*, article : « baiser », éd. CLD, 2001).

⁴⁴ Si un diacre est présent et si on emploie l'encens, il assiste le prêtre pour l'imposer et pour encenser la croix et l'autel. Puis il gagne son siège avec le prêtre, et il demeure à côté de lui pour lui rendre les services nécessaires.

⁴⁵ Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 49.

Après l'acte pénitentiel, on chante toujours le « *Kyrie eleison* », à moins que cette invocation n'ait déjà trouvé place dans l'acte pénitentiel lui-même. Chaque acclamation du « *Kyrie* » est ordinairement dite deux fois, ce qui n'exclut pas, en raison de l'art musical, qu'on puisse la répéter davantage.

Après le « *Kyrie* » le prêtre entonne le « *Gloria* » (sauf pendant l'Avent et le Carême où il est omis). La structure de cette hymne fait qu'il n'y a jamais de refrain. Et dans le Missel romain il est précisé qu'« on ne peut jamais remplacer le texte de cette hymne par un autre ».

Le « *Gloria* » achevé, le prêtre invite le peuple à prier par la simple formule « *oremus* » ou « prions le Seigneur »⁴⁶. Tous les fidèles, avec le prêtre, font un instant de silence pour mentionner intérieurement leurs intentions de prière. Ensuite le prêtre prononce la « prière d'ouverture » (ou « collecte ») qui exprime le caractère de la célébration.

Vient ensuite la « liturgie de la Parole », laquelle doit se célébrer de manière à favoriser la méditation. Il s'agit d'une célébration par la proclamation d'un texte supposé connu, et non d'une information à l'adresse de l'assistance. Pour cette raison, les lecteurs⁴⁷ ou lectrices qui se rendent à l'ambon - lieu de la Parole - doivent être discrets, bien préparés, habillés de façon correcte et sobre. On peut noter qu'il convient - comme cela se fait déjà dans certaines paroisses en France, et aussi dans de nombreux pays - que les lecteurs hommes restent dans le chœur durant toute la célébration et revêtent l'aube et le cordon, ou la soutane et le surplis.⁴⁸

Les lectures se font sans effets de voix et sans regarder l'assemblée : le message que Dieu nous adresse est dans le texte proclamé, non au milieu des fidèles...

Après chaque lecture, le lecteur dit l'acclamation « *Verbum Domini* » (Parole du Seigneur) à laquelle répondent les fidèles.

Entre les deux premières lectures, on chante le psaume responsorial du jour⁴⁹ dont le refrain peut être repris par l'assemblée, ou bien le graduel chanté par la chorale pour inviter à la méditation des paroles entendues.

La proclamation de l'Évangile constitue le sommet de la liturgie de la Parole. En dehors du Carême, elle est précédée du chant de l'« *Alleluia* » qui encadre un verset de psaume.⁵⁰ Pendant ce chant, le thuriféraire et un autre servant portant la navette d'encens s'agenouillent devant le célébrant qui, demeurant assis, remet de l'encens dans l'encensoir.

⁴⁶ ... et non « ensemble prions » ou d'autres formules identiques.

⁴⁷ Même si ce ministère est pratiquement inexistant en France, il faut néanmoins rappeler que la liturgie prévoit le recours éventuel à un ou plusieurs lecteurs institués (can. 910 § 2 du Code de Droit Canonique). Il s'agit donc d'un ou de plusieurs hommes institués par l'évêque pour proclamer les lectures de l'Écriture sainte, excepté l'Évangile, et aussi, éventuellement, les intentions de la Prière universelle et, l'absence d'un psalmiste, de lire le psaume entre les lectures (PGMR, n. 99). Ces lecteurs doivent être des hommes idoines, c'est-à-dire dignes et aptes à remplir une telle fonction, selon le droit de l'Église. Pour exercer son ministère, le lecteur institué, qui porte un vêtement approuvé, doit se conformer aux nn. 194-198 de la PGMR. A défaut de lecteur institué, ce qui est généralement le cas, d'autres laïcs, hommes et femmes, sont appelés à proclamer les lectures de la sainte Écriture, à condition qu'ils soient aptes et soigneusement préparés à remplir cette fonction pour qu'à l'écoute des lectures divines, les fidèles, dans leur cœur, éprouvent un vif amour pour la sainte Écriture. Il convient donc de choisir des personnes dignes et aptes à remplir une telle fonction, selon le droit de l'Église. Ainsi, il ne conviendrait pas que les fidèles puissent s'étonner du choix de telle personne par défaut d'idonéité.

⁴⁸ Si un diacre est présent et qu'il n'y a pas de lecteur idoine, c'est à lui de faire les lectures qui précèdent l'Évangile.

⁴⁹ Il revient au psalmiste de chanter le psaume ou le cantique biblique placé entre les lectures. Pour bien remplir sa fonction, il est nécessaire que le psalmiste excelle dans l'art de la psalmodie, possède une bonne prononciation et une bonne diction. Et ne cherche pas à faire des effets de voix.

⁵⁰ S'il n'y a ni schola ni psalmiste pour chanter le verset de l'« *Alleluia* » ou de l'acclamation avant l'Évangile, il est dit ou chanté par le ministre ordonné (prêtre ou diacre) qui proclamera l'Évangile.

Le prêtre se rend ensuite devant l'autel où il s'incline pour une prière silencieuse dont le texte figure dans le Missel mais doit être su par cœur. Là, il est rejoint par deux servants tenant des cierges et par le thuriféraire balançant l'encensoir fumant.

Les quatre ministres se dirigent ensuite vers l'ambon d'où le célébrant proclamera l'Évangile du jour. Pendant la proclamation, les céroféraires (ceux qui portent les cierges) se placent de part et d'autre de l'ambon, tournés vers l'Évangéliste.

Le thuriféraire, une fois l'Évangéliste encensé par le prêtre⁵¹, se place un peu en retrait. Pendant la proclamation de la Parole de Dieu qui doit toujours être faite mains jointes (et non appuyées sur l'ambon), il balance de façon mesurée l'encensoir fumant.

L'Évangile proclamé, le célébrant⁵² dit ou chante la formule prescrite par le Missel (« *Verbum Domini* » ou « acclamons la Parole de Dieu »), à laquelle l'assemblée répond ; il est bon qu'il soulève légèrement le livre. Mais il ne prend pas le livre pour le présenter à l'assemblée⁵³.

Puis il embrasse l'Évangéliste sur la croix qui introduit le texte, en disant à voix basse la formule prescrite dans le Missel romain.

Le prêtre, debout à son siège ou à l'ambon ou, si cela est opportun, à un autre endroit approprié, prononce l'homélie⁵⁴ tandis que les servants regagnent sans précipitation leurs sièges respectifs après s'être inclinés devant l'autel. L'homélie fait partie de la liturgie. Elle est faite habituellement par le prêtre célébrant lui-même ou par un prêtre concélébrant à qui il aura demandé de la prononcer⁵⁵. Elle ne peut jamais être faite par un laïc, même séminariste, ou par une religieuse... même diplômée en théologie. Une « bonne » homélie ne dure pas plus de huit à dix minutes (les fidèles, fatigués d'une semaine de travail, ne sont plus attentifs au-delà de ce temps) et ne doit jamais être ni un « copié-collé » de ce que le célébrant a lu dans quelque magazine religieux, ni une redite des informations entendues à la télévision. Elle est le fruit d'une méditation personnelle mise en forme autour d'une ou deux idées exposées à l'aide d'un vocabulaire simple et de phrases bien construites.

Après l'homélie, le célébrant étant revenu à son siège, il convient d'observer un bref moment de silence.

Le prêtre se lève et, mains jointes, il entonne le « *Credo* » qui rappelle et professe les grands mystères de la foi. Les paroles du « symbole » ont été fixées par l'Église et ne peuvent en aucun cas être remplacées par un autre texte.

Après le « *Credo* » vient la prière universelle qui, comme son nom l'indique, doit comporter des intentions de prière ayant une portée véritablement... universelle.

Le célébrant, debout à son siège, introduit et conclut les intentions de prière qui sont dites par un ministre à l'ambon. On prie ordinairement

- pour les besoins de l'Église,
- pour les dirigeants des affaires publiques,
- pour le salut du monde entier,
- pour ceux qui sont accablés par toutes sortes de difficultés,

⁵¹ On encense d'abord au milieu du livre, puis à gauche, ensuite à droite en donnant à chaque fois deux coups d'encensoir.

⁵² Si un diacre est présent, il lui revient de proclamer l'Évangile. Si l'on emploie l'encens, pendant qu'on chante l'*Alleluia*, le diacre sert le prêtre pour l'imposition puis, profondément incliné devant le prêtre, il demande sa bénédiction selon la formule que donne le Missel romain. Pour la proclamation de l'Évangile, le diacre agit comme le prêtre.

⁵³ Rappelons ici que notre religion catholique est une « religion de la Parole de Dieu » et non une « religion du livre », comme on l'entend trop souvent dire.

⁵⁴ Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 136.

⁵⁵ Ou parfois aussi, si cela est opportun, par un diacre (celui qui a proclamé l'Évangile).

- pour la communauté locale.

Les intentions doivent être brèves et éviter toutes les redondances ainsi que le style « revue de presse ».

Après chaque intention, le ministre dit : « Prions le Seigneur » ou, en latin, « *Domine deprece-mur* ». Les fidèles répondent par une brève acclamation ou par « *Te rogamus, audi nos* » si on emploie le latin.

Une autre façon de faire consiste à ne rien répondre et à demeurer simplement quelques instants en silence.⁵⁶

Après avoir prononcé l'oraison conclusive, le célébrant s'assied.

Deux acolytes préparent sur l'autel tout ce qu'il faut pour l'offertoire :

- le corporal correctement déplié,
- le calice découvert,
- la patène contenant une grande hostie pour le célébrant et des petites hosties pour les fidèles.

Quand tout est bien disposé, les deux acolytes, après s'être inclinés devant l'autel, vont vers le célébrant, s'inclinent devant lui pour signifier qu'il peut monter à l'autel pour accomplir les rites de l'offertoire.⁵⁷

Pendant ce temps, on peut :

- chanter l'antienne grégorienne d'offertoire,
- chanter un cantique,
- écouter une pièce d'orgue,
- garder le silence si l'on est pendant le temps du Carême ou de l'Avent.

Avant le rite du lavement des mains, le célébrant procède à l'encensement des offrandes et de l'autel. Puis il remet l'encensoir aux servants : ceux-ci encensent d'abord le prêtre puis se rendent à l'avant du chœur pour encenser les fidèles. Ils les saluent par une inclinaison de la tête puis les encensent : deux fois à gauche, puis deux à droite. Puis ils saluent à nouveau.⁵⁸

En faisant demi-tour pour regagner leur place, ils veillent à toujours se tourner l'un vers l'autre : celui qui est à droite vers la gauche et celui qui est à gauche vers la droite.

Lorsque tous les ministres de l'autel ont regagné leurs places respectives, le célébrant, après avoir accompli le rite du lavement des mains - qui n'est aucunement facultatif⁵⁹ - se place au centre de l'autel. Ecartant les mains puis les joignant dans un geste mesuré, il dit, en regardant l'assemblée - qui est debout dès cet instant -, « Prions au moment d'offrir le sacrifice de toute l'Eglise » ou « *Orate fratres...* ». Après la réponse des fidèles, il dit ou chante l'oraison prévue.

⁵⁶ S'il y a un diacre, c'est lui qui dit les intentions de la Prière universelle, habituellement de l'ambon. On peut aussi procéder ainsi : après l'introduction du prêtre, le diacre annonce chaque intention de prière (par exemple : « prions pour la sainte Eglise de Dieu »), puis l'intention est dite par un fidèle.

⁵⁷ Si un diacre est présent, tandis que le prêtre reste à son siège, il prépare l'autel, aidé par le ou les acolyte(s) ; c'est aussi lui qui prend les vases sacrés et qui assiste le prêtre pour recevoir les dons. Puis, il remet la patène avec le pain à consacrer ; il verse le vin et un peu d'eau dans le calice en disant à voix basse la formule prescrite dans le Missel romain, et il présente le calice au prêtre, et, après l'offrande du vin, il pose la pale sur le calice.

⁵⁸ Quand un diacre est présent, ce dernier sert le prêtre pour l'encensement prévu à l'offertoire ; ensuite, lui-même encense le prêtre et le peuple. L'encensement est une action liturgique dont la signification est très riche, comme il ressort des normes très précises du Missel tridentin (édition de 1962) le concernant (gestes et prières du prêtre). Il est recommandé de s'y référer pour s'imprégner de l'esprit de cette liturgie, et il est même possible de les appliquer concrètement.

⁵⁹ Précision donnée par la Congrégation pour le Culte divin : le rite du lavement des mains est constitutif de la liturgie eucharistique.

Viennent ensuite le dialogue de la préface et la préface elle-même suivie du chant du « *Sanctus* ». Cette acclamation revêt une importance particulière qui est rappelée par le célébrant lui-même dans chaque préface : nous sommes invités à « chanter avec les anges et les archanges, avec toutes les créatures célestes »... Et comme nous savons tous que ces créatures célestes chantent parfaitement bien, ce n'est surtout pas le moment de faire chanter aux fidèles n'importe quoi, ni de n'importe quelle manière... Donc, laissons-nous humblement guider par les anges.⁶⁰

C'est après le chant du « *Sanctus* » que se poursuit ce qui constitue le centre et le sommet de toute la liturgie : la Prière eucharistique ou « Canon ».⁶¹

Le prêtre doit la dire ou la chanter en s'interdisant tout « pathos » : il doit demeurer « neutre » pour bien montrer que ce n'est pas lui - en tant qu'Abbé X Père Y - qui agit mais que c'est le Christ qui agit à travers le ministère sacerdotal qu'il exerce au nom de l'Eglise. Plus qu'à tout autre moment de la liturgie, le célébrant veille à ne pas regarder l'assemblée : il ne s'adresse pas à elle mais au Seigneur qui va se rendre présent sous les apparences du pain et du vin.⁶²

A l'épiclese, c'est-à-dire au moment où l'Eglise implore la puissance de l'Esprit Saint pour que les dons offerts par les hommes soient consacrés, c'est-à-dire deviennent le Corps et le Sang du Christ, les servants s'agenouillent. En fonction de leur nombre et des possibilités de la paroisse, certains d'entre eux peuvent se placer en avant de l'autel, symétriquement, et tenir des chandeliers ; d'autres peuvent se mettre devant l'autel pour encenser l'hostie et le calice au moment de l'élévation. Enfin, si le célébrant a revêtu une chasuble particulièrement ornementée et lourde, un ou deux servants peuvent s'agenouiller derrière lui : au moment d'élever l'hostie puis le calice, ils lui tiendront le bas de la chasuble pour faciliter ses mouvements. Ce geste a aussi une belle portée symbolique : il exprime que les fidèles - représentés par les servants - sont unis à ce que fait le prêtre.

Une coutume - qui mérite d'être respectée ou rétablie là où elle a été supprimée - veut qu'un servant annonce le moment important de la célébration à l'aide d'une clochette : elle invite les fidèles à s'agenouiller.⁶³

⁶⁰ Dans certaines paroisses, un servant sonne la clochette au début du « *Sanctus* ».

⁶¹ On ne peut prendre que l'une des Prières eucharistiques présentes dans le Missel romain. Sauf circonstances particulières ou groupes particuliers bien déterminés, il s'agit de l'une des quatre Prières eucharistiques. Les critères de choix concernant ces Prières eucharistiques sont indiqués au n. 365 de la Présentation générale du Missel romain. On peut noter à ce sujet :

- qu'il est toujours possible d'employer le « Canon romain » (ou Prière eucharistique I), en particulier les dimanches et dans d'autres circonstances solennelles, surtout les jours où sont assignés des « *communicantes* » et « *hanc igitur* » propres, et aux fêtes des Apôtres et des saints indiqués dans cette Prière.

- qu'il convient de ne pas privilégier la Prière eucharistique II, qui est brève et ne convient pas pour les Messes dominicales et solennelles.

- que la Prière eucharistique IV a une préface immuable et ne peut donc être employée que si la Messe n'a pas de Préface propre, ainsi que les dimanches du Temps ordinaire.

⁶² Au moment de la consécration, le prêtre doit dire les paroles de l'Institution d'une manière distincte et en articulant soigneusement les mots. Il se penche vers les oblats avec un grand respect, suscitant l'adoration des fidèles en leur donnant l'exemple ; il procède à l'élévation du Corps et du Sang du Christ et aux deux génuflexions dans le même esprit : avec des gestes suscitant l'adoration, l'hommage et le respect infini dû au Saint-Sacrement. Ainsi, hormis la voix du prêtre, qui se fait entendre d'une manière audible, mais sans excès, on doit respecter le silence sacré. Le peuple n'a pas à intervenir. Ainsi, on ne doit pas intercaler une acclamation au moment de l'élévation du Corps et du Sang du Christ au moment de la consécration (par exemple : « Corps livré de Jésus Christ » ; « Sang versé de Jésus Christ ») ; les fidèles adorent en silence le Corps et le Sang du Christ qui leur sont présentés en disant dans leur cœur, avec le prêtre, la formule laissée par l'Apôtre S. Thomas : « Mon Seigneur et mon Dieu » (« *Deus meus et Dominus meus* ») - Cf. Jn, 20, 28 -.

⁶³ Le servant sonne cinq fois : au moment de l'épiclese, puis lorsque le prêtre élève tour à tour les oblats consacrés, et lorsqu'il fait les deux génuflexions.

On peut aussi faire sonner une cloche depuis l'épiclese jusqu'au « *Mysterium fidei* » : elle permet aux fidèles qui n'ont pas pu participer à la liturgie de s'unir à la prière de toute l'Eglise.⁶⁴

Après le récit de l'Institution et la consécration, tandis que le prêtre chante « Il est grand le mystère de la foi » ou « *Mysterium fidei* », les servants se lèvent et regagnent leurs places respectives. Les fidèles présents dans la nef peuvent se lever aux aussi ou demeurer à genoux, selon les habitudes locales. Ils répondent au célébrant en chantant l'une des trois réponses qui sont dans le Missel romain ; il faut donc bannir l'emploi de refrains tels que le très connu « Souviens-toi de Jésus-Christ, ressuscité d'entre les morts... » ou le (malheureusement) très populaire « Christ est venu, Christ est né... etc. ».

La Prière eucharistique se conclut par la doxologie finale « Par lui, avec Lui... » ou « *Per ipsum...* » dite ou chantée par le célébrant qui prend la patène avec l'hostie, ainsi que le calice, en les élevant ensemble. Les fidèles répondent « *Amen* »⁶⁵ et ceux qui étaient encore agenouillés se lèvent pour le chant de l'Oraison dominicale : le « Notre Père » ou le « *Pater noster* ».⁶⁶

Le prêtre prononce l'invitation à dire ou à chanter le « Notre Père » ; tous les fidèles le disent avec le prêtre. Seul le prêtre,⁶⁷ qui intercède pour le peuple, lève les mains pour dire cette prière : les fidèles laïcs ne sont pas autorisés à faire des gestes réservés aux ministres ordonnés.⁶⁸

Après l'embolisme chanté par le célébrant - « Délivre-nous Seigneur... » -, les fidèles disent la doxologie « Car c'est à toi... », à l'exclusion de toute autre acclamation ou formule. Cette doxologie ne peut en aucun cas être enchaînée immédiatement après le « Notre Père ».

Vient ensuite le rite de la paix.

Là où on le fait⁶⁹, « il convient que chacun souhaite la paix de manière sobre et uniquement à ceux qui l'entourent », précise le missel romain.⁷⁰ Quant au célébrant, il n'est pas autorisé à quitter le sanctuaire pour aller serrer des mains dans la nef : tout ce qui peut sembler factice ou propre à favoriser un certain narcissisme n'a pas sa place en liturgie.⁷¹

⁶⁴ Si un diacre est présent, il doit demeurer à genoux depuis l'épiclese jusqu'à l'ostension du calice. S'il y a plusieurs diacres, l'un d'eux peut préparer l'encens pour la consécration et encenser à l'élévation de l'hostie et du calice.

⁶⁵ Bien que ce ne soit pas toujours du meilleur goût, on peut éventuellement doubler, voire tripler cet « Amen », mais on veillera à respecter la sobriété de la liturgie romaine en évitant d'ajouter d'autres paroles comme par exemple : « Amen, amen, louange à toi Seigneur Jésus »...

⁶⁶ S'il y a un diacre, celui-ci se tient à côté du prêtre, tient le calice élevé, tandis que le prêtre élève la patène avec l'hostie jusqu'à ce que le peuple ait acclamé : « Amen ».

⁶⁷ ... et les prêtres concélébrants ainsi que le diacre s'il y en a.

⁶⁸ Cf. « Instruction sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres », approuvée par Jean-Paul II en août 1997.

⁶⁹ Il n'est absolument pas obligatoire. C'est au célébrant de décider si l'assemblée est apte à comprendre la portée liturgique de ce geste, et donc à le pratiquer correctement. Si le prêtre estime que le geste de la paix peut provoquer une certaine confusion ou même du désordre qui nuirait au recueillement des fidèles, il convient qu'il s'abstienne de le proposer.

⁷⁰ C'est-à-dire, concrètement, aux seuls voisins, qui sont situés à droite et à gauche de chacun des fidèles. Il faut donc éviter de se déplacer et même de se retourner, pour éviter tout désordre, et donc maintenir le recueillement. Le geste de la paix est un rite liturgique, qui s'inscrit harmonieusement dans la célébration de la Messe : la paix vient du Christ réellement présent sur l'autel, et elle est communiquée, de proche en proche, à partir du prêtre célébrant, à tous les fidèles, faisant de ces derniers des frères dans le Christ Rédempteur. Ce n'est donc pas une sorte de halte aux deux tiers de la célébration, et encore moins une récréation...

⁷¹ On peut procéder ainsi, en particulier s'il s'agit d'une Messe célébrée pour un groupe particulier : le prêtre peut donner la paix à l'un des servants (de préférence le cérémoniaire ou, à défaut, l'un des acolytes), qui la transmet à celui qui est le plus proche de lui ; puis, de proche en proche, la paix est transmise aux autres servants. Ensuite, un ou plusieurs servants, selon le nombre des fidèles, vont porter la paix à quelques fidèles, qui se la transmettent.

Tout de suite après le rite de la paix, le célébrant rompt la grande hostie qu'il avait élevée au moment de la consécration et en met une parcelle dans le calice. En lien avec le rite de la fraction du pain (*fractio panis*) se situe donc celui de l'immixtion (action de mêler, de mélanger), qui consiste à mettre un fragment de l'hostie dans le calice. Il revêt plusieurs significations, dont celles-ci : affirmer l'unité du corps et du sang du Christ, mais également l'unité du corps ecclésial, la coutume antique étant de mettre dans le calice un fragment de l'Eucharistie célébrée par l'évêque ou par d'autres églises locales (parcelle appelée « *fermentum* »).

Pendant ce temps, on chante l' « *Agnus Dei* » (Agneau de Dieu) qui comporte ordinairement trois invocations, la dernière étant conclue par les mots : « *dona nobis pacem* » (donne-nous la paix). L' « *Agnus Dei* » ne peut pas être remplacé par un autre chant dont les paroles ne seraient pas celles du Missel romain.

Par une prière dite à voix basse, le célébrant se prépare à recevoir avec fruit le Corps et le Sang du Christ. Les fidèles font de même par une prière silencieuse. Il convient qu'ils s'agenouillent à ce moment-là.⁷²

Puis le célébrant montre aux fidèles l'hostie qu'il tient au-dessus de la patène ou du calice, et dit : « *Ecce Agnus Dei...* » (Voici l'Agneau de Dieu...). Les fidèles répondent « *Domine non sum dignus...* » (Seigneur, je ne suis pas digne...).

Pendant que le prêtre consomme l'hostie et boit le calice, on commence le chant de communion qui se prolonge pendant que les fidèles communient. On peut prendre soit l'antienne du « *Graduale romanum* », avec ou sans le psaume, soit l'antienne - avec le psaume - prévue dans le « *Graduale simplex* », ou un autre chant approprié approuvé par la Conférence des évêques.

Lorsqu'il y a des concélébrants, ceux-ci communient au Corps et au Sang du Christ, puis aident le célébrant principal à distribuer la sainte Communion. Il en est de même en présence d'un ou plusieurs diacres. Après avoir reçu du prêtre la sainte Communion sous les deux espèces, le diacre - qui ne se communit donc pas lui-même -, aide le célébrant à donner la Communion au peuple.

Pour recevoir la communion, les fidèles s'avancent vers les premières marches menant au chœur de l'église. A cet endroit, on doit prévoir ce qu'il faut pour que les fidèles qui le souhaitent puissent s'agenouiller. Les fidèles qui préfèrent rester debout, doivent faire un geste d'adoration (généflexion) avant de recevoir l'hostie.⁷³

S'il y a des concélébrants, ils se transmettent la paix en faisant l'accolade au prêtre qui se situe à leur côté (ils ne se déplacent donc pas pour saluer tous les concélébrants).

Si un diacre est présent, c'est lui qui, les mains jointes, invite à la paix en disant la formule prescrite dans le Missel romain. Lui-même reçoit du prêtre la paix, puis il la transmet aux ministres les plus proches de lui. En se donnant la paix, on peut dire : « *Pax Domini sit semper tecum* » (Que la paix du Christ soit toujours avec vous), à quoi, on répond : « Amen ». (Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 154).

⁷² Là où il est de coutume que le peuple demeure à genoux... quand le prêtre dit « *Ecce Agnus Dei* » (Voici l'Agneau de Dieu), il sera bon de conserver cette coutume. (Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 43).

⁷³ Là où cela est possible, on peut prescrire la communion à genoux pour tout le monde, sans bien évidemment la refuser à un fidèle qui préférerait la recevoir debout (ne serait-ce que pour une raison de santé). L'agenouillement est particulièrement indiqué dans une chapelle ou une église munie d'un banc de communion. On peut aussi préférer la procession de communion, ce qui implique que les fidèles communient debout, après avoir fait un geste d'adoration : généflexion ou, si on ne peut faire cette dernière pour des raisons de santé, une inclination profonde. Il convient que ce geste soit fait juste avant de recevoir la sainte hostie, et non pas derrière le communiant qui précède.

L'emploi du plateau de communion demeure obligatoire : celui-ci est tenu par un acolyte qui se tient près du prêtre. Il convient que ce soit le fidèle qui tient le plateau de communion et le place sous son menton ; puis il le passe à la personne suivante avec un grand respect, c'est-à-dire en ne touchant que les bords et sans le pencher pour éviter que des parcelles consacrées ne tombent à terre. Bien entendu, tout ceci demande une « éducation » qui est de la responsabilité des prêtres...

Si la communion peut légitimement être reçue dans les mains, il demeure préférable qu'elle soit reçue sur la langue.⁷⁴ Dans le premier cas, l'hostie doit être « reçue » et non « prise » par le fidèle et doit être immédiatement consommée devant le ministre⁷⁵. De nombreux témoignages de prêtres et de sacristains font état d'hosties retrouvées sous les bancs de l'église après la messe ; d'autres sont emportées par des fidèles et oubliées dans un sac à main ou une poche de veste. Les prêtres ont le devoir de veiller à ce que de telles profanations n'aient jamais lieu.

Au moment d'aller distribuer la communion, le prêtre peut être accompagné de trois servants : deux portent des cierges et marchent un peu en avant de lui ; le troisième porte le plateau de communion - toujours en usage, contrairement à ce qu'on croit ordinairement - et marche un peu en retrait de lui.

Durant le temps que dure la communion des fidèles, les céroféraires se tiennent de part et d'autre de l'entrée du chœur (si leurs candélabres sont trop lourds, ils peuvent les poser à un endroit approprié et se tenir debout mains jointes, dans une attitude respectueuse).

Le ministre ordinaire de la Communion est l'évêque, le prêtre et le diacre ; il leur revient par conséquent de la donner aux fidèles laïcs au cours de la célébration de la sainte Messe.⁷⁶ Faire appel à l'aide d'un « ministre extraordinaire de la communion » ne se justifie que dans quelques cas exceptionnels : si le prêtre est empêché de distribuer lui-même le Corps du Christ en raison de son grand âge ou d'une maladie, ou si le nombre de communiants est tellement élevé que la célébration de la messe serait prolongée de façon déraisonnable...⁷⁷ Donc, très concrètement, au cours des messes paroissiales, on ne devrait voir que rarement des laïcs distribuer la communion.⁷⁸

⁷⁴ Il n'est pas permis à celui qui reçoit la communion de tremper lui-même l'hostie dans le calice, ni de recevoir dans la main l'hostie, qui a été trempée dans le Sang du Christ. Les règles transmises par l'Église » pour éviter toute banalisation de la Communion et tout risque de profanation sont les suivantes : 1. la tradition séculaire est de recevoir l'hostie dans la bouche (Cf. Congrégation pour le Culte divin et la discipline des Sacrements, *Dubium* : « Notitiae » 35 (1999) pp. 160-161.) 2. Tout fidèle a toujours le droit de recevoir la sainte communion dans la bouche (*Redemptionis Sacramentum*, n. 92). 3. S'il y a un risque de profanation, la sainte Communion ne doit pas être donnée dans la main des fidèles (*Redemptionis Sacramentum*, n. 92). 4. L'usage du plateau de communion, qui n'est pas « *ad libitum* » suppose et implique la pratique de la communion dans la bouche (*Redemptionis Sacramentum*, n. 93). 5. Les conséquences de la pratique de la communion dans la main, qui avaient été soulignées préventivement dans l'Instruction « *Memoriale Domini* » de 1969 sur ce sujet, sont les suivantes : A. Un moindre respect pour l'auguste sacrement de l'autel. B. le danger de profanation, volontaire (sacrilège) ou involontaire (dispersion de fragments de l'hostie consacrée, réception de l'hostie avec des mains sales...). C. une altération de la vraie doctrine concernant l'Eucharistie.

⁷⁵ Cf. Instruction « *Redemptionis Sacramentum* », n. 92.

⁷⁶ Cf. Code de Droit Canonique, can. 910 § 1 ; Instruction « *Redemptionis Sacramentum* » du 25 mars 2004, n. 154).

⁷⁷ Instruction « *Redemptionis Sacramentum* ».

⁷⁸ Le ministre extraordinaire de la sainte Communion est l'acolyte institué (Can. 910 § 2 du Code de Droit Canonique) ; c'est pourquoi, là où se ferait sentir la nécessité d'avoir souvent recours à un ou plusieurs ministres extraordinaires de la communion, il serait bon de prévoir l'institution d'un ou plusieurs acolytes par l'évêque, avant d'avoir recours à des laïcs pour distribuer la Communion comme ministres extraordinaires « *ad actum* » (c'est-à-dire pour la célébration de telle Messe). Ces acolytes doivent être des hommes idoines, c'est-à-dire dignes et aptes à remplir une telle fonction, selon le droit de l'Église. Il en est de même des autres ministres extraordinaires de la sainte Communion, hommes et femmes. Ainsi, il ne conviendrait pas que les fidèles puissent s'étonner du choix de telle personne par défaut d'idonéité. De plus, il est évident que le fait d'être préposé à la distribution de la sainte Communion en tant que ministre extraordinaire est un service qui de confère aucun droit, y compris lorsqu'il s'agit d'un acolyte institué. Ces personnes doivent se distinguer par leur disponibilité et, par conséquent, notamment, elles doivent toujours être prêtes à s'effacer lorsque la nécessité d'avoir recours à leur service n'existe plus.

Après l'acolyte institué, voici l'ordre dans lequel il convient de choisir les ministres extraordinaires de la sainte Communion « *ad actum* » : lecteur institué, séminariste, religieux, religieuse, catéchiste, fidèle homme ou femme (Instruction « *Immensae caritatis* » (1973), n. 1-IV). Pour exercer son ministère,

Après avoir mis les hosties, qui restent après la communion, dans un ciboire, le célébrant remet ce dernier dans le tabernacle, puis il monte à l'autel ; et là, il purifie les vases sacrés (calice, patène, plateau de communion). Le calice est purifié avec de l'eau que lui présente un servant.

Puis le célébrant se rend à son siège où il s'assied pendant que deux acolytes rangent ce qui se trouve encore sur l'autel : le calice est recouvert de son voile et posé sur la crédence ; la patène et le plateau de communion sont également remis sur ce petit meuble.⁷⁹ Le Missel est emporté par l'un des acolytes qui le présentera au prêtre au moment des rites qui concluent la Messe. Lorsque tout est rangé, deux acolytes se placent devant le célébrant ; l'un des deux lui présente le Missel pour qu'il puisse proclamer la dernière oraison annoncée par « *oremus* » ou « prions le Seigneur ».⁸⁰

Après cela, si c'est nécessaire, on peut faire de brèves annonces concernant la vie de la paroisse.⁸¹

Enfin, le célébrant donne la bénédiction finale et proclame le renvoi de l'assemblée en chantant l' « *ite missa est* » (allez dans la paix du Christ) qui, en latin, ne connaît plus que deux formules mélodiques : celle du temps ordinaire et celle de Pâques.⁸²

Tandis que le prêtre monte à l'autel pour le vénérer par un baiser, les servants se mettent en ordre pour la procession de sortie.

L'organiste joue une pièce adaptée au dimanche - festif ou ordinaire - qui doit néanmoins toujours le recueillement des fidèles qui désirent encore demeurer dans l'église pour prier.⁸³ Pendant que l'orgue se fait entendre, tous les ministres de l'autel retournent en bon ordre à la sacristie. Là, ils s'inclinent devant la Croix et, par une inclinaison de tête, ils se saluent mutuellement.

Après avoir ôté sa chasuble, le prêtre peut rejoindre ses paroissiens sur le parvis de l'église pour bavarder avec eux et prendre des nouvelles des uns et des autres. Mais surtout, il ne doit pas oublier de rendre grâce ; c'est pourquoi, le Missel romain propose des prières d'action de grâces après la Messe⁸⁴.

l'acolyte institué porte une aube et il est recommandé que le lecteur institué, le séminariste et le religieux fassent de même. Les autres ministres extraordinaires doivent être vêtus dignement et sans ostentation, et selon leur état s'ils appartiennent à la vie consacrée.

Pour la distribution de la sainte Communion par un ministre extraordinaire autre que l'acolyte institué, voici comment il faut procéder (Missel romain, Appendice III, nn. 3-4) : après que le prêtre célébrant a lui-même communié, le ministre extraordinaire s'approche de l'autel et prend place devant le célébrant qui le bénit en disant : « - Que le Seigneur vous bénisse + : allez maintenant distribuer à vos frères (et sœurs) le Corps du Christ » - Amen. » Si le ministre extraordinaire doit recevoir lui-même la sainte Eucharistie, le prêtre lui donne la communion et, ensuite, lui remet le ciboire ou la coupelle contenant les hosties, ou éventuellement le calice et, en même temps que lui, va distribuer la communion aux fidèles. S'il s'agit d'un acolyte institué, le prêtre, après lui avoir donné la communion, lui remet le ciboire ou la coupelle contenant les hosties, ou éventuellement le calice, et, en même temps que lui va distribuer la communion aux fidèles, sans rien dire.

⁷⁹ Lorsqu'un diacre est présent, il lui revient de purifier les vases sacrés, selon les normes contenues dans le Missel romain (Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 183).

⁸⁰ ... et non « prions encore une fois le Seigneur » ou autre chose de ce genre.

⁸¹ Lorsqu'un diacre est présent, c'est à lui de faire les brèves annonces, à moins que le prêtre ne veuille le faire lui-même. Et c'est aussi le diacre qui renvoie le peuple en disant ou en chantant, les mains jointes l'une des formules prévues dans le Missel romain (en particulier, en latin : « *Ite, missa est* »). S'il apparaît nécessaire qu'un laïc transmette des informations ou présente un témoignage de vie chrétienne aux fidèles réunis dans l'église, il est généralement préférable que cela ait lieu en dehors de la Messe. (Instruction « *Redemptionis Sacramentum* », n. 74).

⁸² S'il y a un diacre, c'est à lui de chanter l' « *Ite missa est* ».

⁸³ Bien que ce soit une coutume, la liturgie ne prévoit pas de « chant final ».

⁸⁴ Cf « *Gratiarum actio post Missam* ».

Par ailleurs, il est bon que les servants de messe apprennent à faire une brève prière devant le Saint Sacrement avant de quitter l'église... toujours en silence et sans précipitation.

Quant au sacristain, il est préférable qu'il range d'abord la sacristie avant de procéder au rangement de l'autel l'autel : étant donné que le sanctuaire est enveloppé de silence et qu'il demeurera ainsi un certain laps de temps après la fin de la messe, ce climat propice au recueillement constitue en quelque sorte une invitation adressée aux fidèles en vue de prolonger leur action de grâce.

6. LES FONCTIONS DU SACRISTAIN.

« Une chose que j'ai demandée au Seigneur, la seule que je cherche : c'est d'habiter la maison du Seigneur tous les jours de ma vie, pour contempler le Seigneur dans sa beauté et m'attacher à son temple. » (Ps. 26 (27), 4.)

Dans la vie d'une paroisse, la tâche du sacristain est importante. C'est grâce à lui que l'église, la « Maison où Dieu a choisi de demeurer », garde sa dignité et peut accueillir tous les fidèles venant louer et adorer le Seigneur.

Le sacristain doit donc être conscient de la gravité du service qui lui est confié. Il ne s'occupe pas simplement d'un ensemble de « belles choses », mais s'applique à ce que tout ce qui sert au culte rendu à Dieu soit propre, digne, correctement disposé et toujours respecté. Il doit donc connaître et respecter les normes liturgiques.

L'attitude d'un sacristain doit être exemplaire : il doit avoir l'œil à tout mais en même temps faire preuve d'une grande discrétion.

Il prépare bien en avance tout ce qui est nécessaire au bon déroulement de la liturgie, de telle sorte que lorsque les premiers fidèles arrivent, il ne soit plus obligé de faire des va-et-vient entre le chœur et la sacristie. La seule chose qui lui restera à faire, un quart d'heure avant le commencement de la célébration et pendant que sonnent les cloches, sera d'allumer les cierges de l'autel et les lumières du chœur et de la nef.

Préparation de l'autel et du chœur.

L'autel est le « centre » de l'église. Non pas le centre au sens géométrique du terme, mais au sens de « centre d'intérêt » : il doit concentrer l'attention des fidèles puisqu'il symbolise le Christ, « pierre d'angle que les bâtisseurs avaient rejetée ».

L'autel doit donc être valorisé et respecté : il est la « table » sur laquelle est rendu réellement présent le sacrifice du Calvaire.

Sur l'autel ou autour, le sacristain placera des chandeliers avec des cierges allumés : au moins deux pour toute célébration, ou même quatre, ou six, surtout s'il s'agit de la messe dominicale ou d'une fête de précepte ou encore sept si c'est l'évêque du diocèse qui célèbre.⁸⁵ Les chandeliers seront placés, compte tenu de la structure de l'autel et du sanctuaire, ou bien sur l'autel, ou bien autour de lui, de manière à réaliser un ensemble harmonieux et sans que les fidèles soient gênés pour bien voir ce qui se fait à l'autel ou ce que l'on y dépose.⁸⁶

Sur l'autel ou à proximité, le sacristain placera une croix bien visible avec l'effigie du Christ crucifié.⁸⁷

Pour la célébration face à l'assemblée, s'il existe déjà une grande croix placée à côté de l'autel ou le surplombant et qui est bien visible des fidèles, on posera une petite croix d'autel horizontalement, l'image du Christ faisant face au célébrant. S'il n'y a pas de croix bien visible, on mettra une grande croix verticalement au centre de l'autel. Elle rappellera à tous que « c'est le Christ qui doit être au centre de toute action liturgique et non le célébrant. »⁸⁸

Les chandeliers et la croix avec l'effigie du Christ peuvent être portés dans la procession d'entrée.⁸⁹

⁸⁵ Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 117.

⁸⁶ Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 307.

⁸⁷ Cf. Présentation générale du Missel romain, nn. 117, 308.

⁸⁸ Cf. Benoît XVI.

⁸⁹ Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 117.

Pour orner le sanctuaire et rendre gloire au Seigneur, le sacristain - aidé s'il le faut d'une personne sachant réaliser de beaux bouquets - peut mettre des fleurs (sauf pendant les temps de Carême et de l'Avent). Elles seront disposées d'une façon harmonieuse dans le chœur et près de l'autel, mais jamais sur l'autel lui-même, car le regard des fidèles ne doit pas être attiré par autre chose que par la liturgie qui s'y déroule.

On évitera les arrangements plus ou moins étranges, du genre : banche morte piquée dans un bac à sable, briques, panneaux porteurs de slogans... qui se veulent exprimer ou symboliser on ne sait trop quoi.

Le sacristain veillera aussi à ce que les fleurs - toujours fraîches - qu'il aura placées, ne gênent pas le célébrant dans ses déplacements, par exemple lorsqu'il fait le tour de l'autel pour l'encenser.

A côté de l'autel seront placés les sièges du célébrant et des servants de messe. Ils doivent être en nombre suffisant, disposés harmonieusement, ni trop serrés les uns contre les autres ni trop éloignés les uns des autres. Sur chaque siège, le sacristain veillera à préparer le livret de chants avec, si possible, des signets aux bonnes pages.

A un endroit convenable, on posera le Missel dont « la présentation doit être digne des mystères célébrés »⁹⁰. Les rubans seront aux bonnes pages pour éviter de mettre le célébrant dans l'embarras en l'obligeant à feuilleter le volume au moment précis où il doit proclamer une oraison.

Sur la crédence, le sacristain préparera les burettes d'eau et de vin posées sur un plateau et couvertes du manuterge, le plateau de communion, le calice sur lequel seront posés - dans un ordre pratique - le purificateur, la patène contenant une grande hostie, la pale, le corporal, et enfin un voile ayant si possible la couleur de la liturgie du jour. Soulignons ici que ce voile n'est pas facultatif. Il rend visible l'exigence de traiter les choses sacrées avec le plus grand respect : dans l'art byzantin et roman, les anges qui servent Dieu sont toujours représentés les mains recouvertes d'un voile sur lequel sont placées leurs offrandes.

A un endroit adapté, on préparera la clochette utilisée au moment de la Consécration.

Le tabernacle est ce petit coffret dans lequel est déposé le Corps du Christ en vue de son adoration ou de la communion donnée aux malades. Réalisé dans un matériau solide et non transparent, correctement fermé à clé, il doit être placé dans un lieu très noble, bien visible, bien décoré et favorisant la prière. Il sera recouvert d'un tissu - le conopée, dont la couleur varie en fonction du temps liturgique ou de la fête - et signalé par une petite lampe rouge - si possible à huile - qui brûle en l'honneur du Seigneur.

Sauf rare exception, seul le prêtre aura accès au tabernacle et en possèdera la clé. Celle-ci est mise dans la serrure du tabernacle par le sacristain avant la messe afin qu'au moment de la Communion le célébrant puisse y prendre les hosties consacrées.

Les linges d'autel et les vases sacrés.

Il y a trois sortes de linges d'autel : le corporal, le purificateur, et le manuterge. Les deux premiers sont directement en contact avec le Corps et le Sang du Christ tandis que le troisième sert à essuyer les mains du célébrant.

Le corporal est carré. Il est plié de telle sorte que pour l'étendre sur l'autel, il suffira de faire comme si l'on ouvrait un livre.

Le purificateur est un linge rectangulaire utilisé pour essuyer la patène et le calice lors des rites de purification qui font suite à la Communion.

Le manuterge est un linge généralement rectangulaire que le célébrant utilise pour s'essuyer les mains pendant le rite d'offertoire. Il est préparé sur la crédence avec les burettes d'eau et de vin.

⁹⁰ Bx Jean-Paul II, Lettre « *Vicesimus quintus annus* ».

Le sacristain veillera à ce que ces linges soient toujours propres et bien pliés.

Pour les laver, par respect pour le Corps et le Sang du Seigneur, il aura soin de d'abord tremper le corporal et le purificateur dans une eau qui sera jetée en pleine terre où elle n'est pas susceptible de se mélanger à de quelconques résidus, ensuite de façon « normale » avec de l'eau et du savon. Quant à l'eau de la cuvette, elle sera également jetée en pleine terre.

Les vêtements.

Sur un meuble spécial, le sacristain préparera les vêtements que doit porter le prêtre qui célèbre l'Eucharistie. Il déposera, dans l'ordre :

- la chasuble, dont il relèvera le bord arrière pour qu'elle puisse être facilement prise et enfilée par le prêtre ;

- l'étole ;

- l'aube serrée autour des reins par le cordon, à moins qu'elle ne soit confectionnée de telle manière qu'elle puisse s'ajuster même sans cordon.⁹¹

- l'amict qui permet de couvrir le col des vêtements qui ne conviennent pas à l'action sacrée, si l'aube ne recouvre pas parfaitement l'habit commun autour du cou.⁹²

Les servants de messe s'habilleront un peu à l'écart. Le sacristain veillera à ce que leurs aubes tombent bien et soient convenablement serrées à l'aide d'un cordon.

Même remarque concernant la longueur si certains servants portent la soutane (sans cordon) et le surplis, tenue « classique » et seyante qui mériteraient grandement d'être remise en valeur en France.

Le sacristain sera particulièrement attentif à deux détails qui contribuent à donner une certaine « classe » à la liturgie :

- que les servants n'aient ni chaussures de sport (mais des chaussures de ville) ni chaussettes aux couleurs vives ;

- que les pantalons ne dépassent pas : mieux vaut soit les retrousser à l'aide d'un ou deux plis, soit les entrer dans les chaussettes.

Enfin, le sacristain préparera ce qu'il faut pour l'encensement :

- la navette avec sa cuiller ;

- l'encensoir contenant le charbon incandescent sur lequel le célébrant mettra l'encens juste avant de sortir de la sacristie pour la célébration.

Comme l'a rappelé le concile Vatican II, dans le domaine de la liturgie, chacun est tenu de faire tout ce qu'il doit faire et seulement ce qu'il doit faire.⁹³ Le sacristain - dont la tâche n'est pas toujours facile - devra veiller à ce que ce précepte conciliaire soit appliqué correctement en se souvenant que son attention de tous les instants contribue à ce que la liturgie devienne un moyen de glorifier Dieu tout en sanctifiant les fidèles.⁹⁴

⁹¹ Cf. Présentation générale du Missel romain, n. 336. Au sujet de la signification du cordon, dont le port est vivement recommandé, on se reportera à la prière traditionnelle que le prêtre peut dire lorsqu'il revêt les vêtements liturgiques (cf. Missel tridentin, édition de 1962). On y trouve les expressions : « *Cingulo puritatis* » (« le cordon de la pureté »), et « *virtus continentiae et castitatis* » (« la vertu de la continence et de la chasteté »).

⁹² *Idem*. L'amict, dont le port est lui aussi vivement recommandé, est qualifié dans la prière, dont il est question à la note précédente, de « casque du salut » (« *galeam salutis* »), pour « repousser les attaques du démon » (« *ad expugnandos diabolicos incursus* »).

⁹³ Constitution *Sacrosantum Concilium*.

⁹⁴ Cf. Benoît XVI, Exhortation *Sacramentum Caritatis* ; Jean-Paul II, Lettre *Vicesimus quintus annus*, Lettre *Dominicae Cenaes*.

7. DIX REGLES ELEMENTAIRES A CONNAÎTRE.

1. S'interdire l'improvisation et l'impréparation qui conduisent inmanquablement à ruiner la liturgie. Et parfois même à ridiculiser les acteurs de la célébration.

2. Fixer constamment son attention sur l'autel et sur ce qui s'y déroule : hormis lorsque le prêtre s'adresse directement aux fidèles, les regards des ministres ordonnés et de ceux qui servent l'autel doivent éviter de regarder l'assistance.

3. Lorsqu'ils sont debout, qu'ils se déplacent ou non, et n'ont aucune action précise à accomplir, les ministres ordonnés et ceux qui servent à l'autel gardent les mains jointes à hauteur de la poitrine.⁹⁵ En règle générale, garder les bras le long du corps est une attitude relâchée qu'il convient de proscrire.

4. Les servants doivent veiller à ce que la croix de procession ou les cierges qu'ils portent soient bien tenus verticalement, et qu'ils ne soient donc pas animés d'une oscillation qui nuirait à l'esthétique. Le servant chargé de l'encensement doit apprendre à balancer l'encensoir en demeurant bien droit.

Célébrants et servants doivent aussi veiller à ne pas faire de bruit avec les chaînes...

5. Lorsqu'on se tient debout dans le chœur de l'église, on doit veiller à demeurer bien immobile, et donc à ne pas balancer son corps d'avant en arrière comme si l'on cherchait son équilibre.

6. Dans l'église, les systèmes de sonorisation doivent être réglés de façon à ce que les fidèles entendent ce qui se déroule dans le sanctuaire sans pour autant avoir l'impression que le célébrant s'adresse systématiquement à chacun d'eux.

Ceux qui sont appelés à parler dans un micro doivent s'exercer à placer leur voix correctement : articulations, pauses, hauteur... Si la paroisse dispose d'une chorale, la voix du célébrant ne doit jamais la dominer pendant qu'elle chante.

7. La direction du chant par un fidèle laïc, surtout s'il n'est pas formé, est déconseillée, pour les raisons suivantes :

1) les laïcs bien formés sont rares : en effet, la direction de chant ne s'apprend pas moyennant quelques stages d' « animation liturgique » ; elle est en quelque sorte un « métier », au moins une spécialité.

2) de deux choses l'une : ou bien les fidèles connaissent le chant et, dans ce cas, ils n'ont pas besoin d'être dirigés, ou bien ils ne le connaissent pas et dans ce cas, ils ne suivent pas la direction puisqu'ils sont obligés de regarder les paroles dudit chant dans leur livre.

3) enfin, entre l'animateur, l'organiste, la chorale, l'assemblée, le célébrant... il y a régulièrement des décalages de sons qui aboutissent à ce que le chant se transforme en une sorte de « magma » informe ... ce qui ne donne plus aux fidèles l'envie de chanter.

8. Un prêtre doit toujours être conscient qu'une liturgie est une « célébration » et non un « enseignement ». Certes, l'enseignement précède la liturgie, il l'irrigue, et il en constitue même une partie bien déterminée (la « liturgie de la Parole » pendant la Messe), mais c'est l'action liturgique elle-même, spécialement à partir de l'Offertoire, qui rend réellement présent le mystère de la foi, c'est-à-dire le Christ mort et ressuscité.

⁹⁵ On voit assez souvent des célébrants avoir les mains jointes à hauteur du visage, les index venant soutenir leur nez. Le moins qu'on puisse dire est que cette attitude n'a rien d'esthétique.

9. Le sujet authentique de la liturgie n'est ni l'individu ni le groupe, mais Dieu lui-même qui se révèle et agit par l'Eglise, Epouse du Christ et Sacrement du Salut, qui a son histoire et plus précisément sa propre Tradition, qui s'enrichit au long des siècles d'éléments de « créativité » qu'elle seule sait discerner et retenir avec sagesse.

10. Quand, au cours de réflexions sur la liturgie ou de préparations de messes paroissiales, on se demande comment on peut faire pour rendre la célébration plus intéressante, plus attirante, on peut dire que ce genre de « recherches » a pour effet d'occulter ce qui demeure le véritable objectif de la liturgie : rendre présent le mystère de notre salut en célébrant un culte qui soit digne de Dieu.⁹⁶

⁹⁶ Cf. Benoît XVI, Discours aux moines cisterciens d'Heiligenkreuz.

7. INDEX

Acolyte 14, 18, 23
Acte pénitentiel 15
Action de grâce 23
Adaptation 10
Agenouillement 11
Agnus Dei (Agneau de Dieu) 20
Alleluia 16
Ambon 7, 13
Amict 12, 26
Anamnèse 20
Animation liturgique 27
Attitudes 10
Aube 12, 26
Autel 7, 24
Bénédition finale 23
Bénitier 11
Calice 12, 18, 23, 25
Cantiques 15
Céroféraire 14, 17, 22
Chant d'entrée 13, 15
Chant grégorien 8
Chasuble 12, 26
Chaussures 12, 26
Chœur (sanctuaire) 7, 13, 24
Chorale 13, 27
Ciboire 23
Cierges 9, 13, 24, 27
Cloche(s) 12, 24
Clochette 13, 19, 25
Communion 21, 22
Confiteor (Je confesse à Dieu) 15
Cordon 12, 26
Corporal 12, 18
Créativité 27
Credo 17
Croix 9, 24
Dalmatique 12
Diaacre 10, 12
Doxologie 20
Encens, encensement, encensoir 15, 16, 18, 25, 27
Entrée (du célébrant) 13
Epiclèse 19
Etole 26
Evangélaire 9
Evangile 17
Evêque 7
Fleurs 9, 25
Fraction du Pain 20
Gestes 10

Gloria (Gloire à Dieu) 16
Homélie 17
Hosties 13
Improvisation 27
Individualisme 6
Kyrie 15, 16
Latin 8
Lectionnaire 9
Liturgie céleste 5
Lumières 13
Mains (tenue des) 27
Manuterge 13, 25
Micros 13
Ministre(s) de la communion 22
Missel 9, 12, 25
Mystère 5, 8
Nef 24
Offertoire 18
Orate fratres 18
Organiste 13
Orgue 18
Orientation (de la célébration) 9
Paix (rite de la) 20
Parole (liturgie de la) 16
Paroisse 5
Patène 18, 25
Pater noster (Notre Père) 20
Pantalons 26
Plateau de communion 13, 25
Porte-croix 14
Préparation (à la célébration) 11
Prières eucharistiques 19
Prières universelles 17, 18
Procession 24
Psaume responsorial (ou Graduel) 16
Purificatoire 12, 25
Regards 15
Renvoi des fidèles 23
Rites 5
Sacristain 23, 24
Sanctus 18
Sentimentalisme 8
Servants 10
Siège (s) 7, 12
Silence 11, 17, 23
Sonorisation 27
Soutane 26
Souverain Pontife 7
Subjectivité 6
Surplis 12
Tabernacle 23, 25
Tenue 10, 15
Thuriféraire 13, 16, 17
Vénération de l'autel 15

Vernaculaire 8
Vêtements communs 10
Vêtements liturgiques 12
Vin 13
Voile du calice 12, 23

TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU CARD. ANTONIO CAÑIZARES LLOVERA	4
INTRODUCTION	5
1. LE SENS DE LA LITURGIE ET LA FONCTION DES RITES	6
2. L'AMENAGEMENT DU SANCTUAIRE	7
3. LA LANGUE LITURGIQUE, LES CHANTS, L'ORIENTATION	8
4. LES GESTES ET LES ATTITUDES	10
5. DEROULEMENT D'UNE MESSE PAROISSIALE	12
6. LES FONCTIONS DU SACRISTAIN	25
7. DIX REGLES ELEMENTAIRES A CONNAÎTRE	28
INDEX	30